

Fiche 3 : Le Taillis avec réserves (TF) ou mélange Taillis - Futaie



Définition

Ancien taillis-sous-futaie composé :

- d'un étage inférieur : le taillis,
- d'un étage supérieur : la futaie ou réserve (feuillus ou/et résineux).

Attention : les arbres qui composent la futaie ne suivent pas la norme de la fiche n°2

Options sylvicoles			
Options sylvicoles possibles	Rotation ou Révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Principes de gestion durable
<p>3A - Conversion en futaie régulière à partir du taillis, des perches ou des petits bois</p> <p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux. Le taillis, les perches et petits bois sont riches en essences nobles (chênes, hêtre, feuillus précieux, essences résineuses) et de belle venue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner sur un peuplement jeune entre 80 et 150 tiges/ha parmi les sujets d'essences nobles les mieux conformés (belle qualité, rectitude du fût, arbre sans tare, houppier bien développé). - Réaliser une éclaircie à leur profit (donner de l'espace au houppier : détournement). - Ouvrir des cloisonnements d'exploitation de 4 m de large tous les 20/30 m si le taillis est dense. - Procéder dans la réserve à une coupe d'amélioration visant à prélever tout ou partie des tiges qui concurrencent les jeunes tiges désignées ou de mauvaise qualité ou dépérissantes ou arrivées à maturité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rotation : entre 8 et 15 ans. 	<p>Taillis, perches, petits bois : entre 20 et 30 % du volume /ha. Futaie : 0 à 100 % du volume du bois d'œuvre sur pied.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le sous-étage : <ul style="list-style-type: none"> • Améliore la biodiversité du peuplement. • Limite l'apparition de gourmands (chênes, châtaignier) et les coups de soleil (hêtre). <p><i>Remarque : si le peuplement est composé d'un mélange d'essences, veiller à conserver cette diversité.</i></p>
<p>3B - Conversion en futaie régulière à partir de la futaie</p> <p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux. Le taillis est clairsemé et/ou composé d'essences non nobles. La surface terrière de la futaie est > 5 m²/ha avec des essences nobles. Le peuplement autorise une régularisation autour d'une catégorie de grosseur.</p> <p><u>3B1- Coupes d'amélioration (Eclaircie Préparatoire à la Conversion : EPC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une éclaircie dans la réserve et dans le taillis au profit des tiges les mieux conformées de la catégorie de grosseur la plus représentée. - Prélever les arbres arrivés à maturité s'ils concurrencent les arbres d'avenir. - Poursuivre cette régularisation jusqu'au diamètre d'exploitabilité retenue en fonction de l'essence objective (frêne/hêtre/chênes : > 50 cm de diamètre, châtaignier : > 25 cm de diamètre sauf utilisation spéciale locale, résineux : > 30 cm de diamètre sauf douglas > 40 cm). 	<ul style="list-style-type: none"> • Rotation : entre 8 et 15 ans. • Durée < 10 ans. 	<p>Prélèvement < 25 % du volume bois d'œuvre sur pied.</p> <p>La totalité du volume bois d'œuvre sur pied et du taillis.</p> <p>➤ voir article L. 124-6 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le sous-étage : <ul style="list-style-type: none"> • Améliore la biodiversité du peuplement. • Limite l'apparition de gourmands (chênes, châtaignier) et les coups de soleil (hêtre). - Maintenir dans les zones hors du public un vieil arbre/ha (arbre à cavité, arbre dépérissant) pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons) <p><i>Voir annexe 1 pour le choix de l'essence de reboisement conformément à l'arrêté régional.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (engrillagement ou augmentation du plan de chasse).

<p>3B2 - Régénération du peuplement Réaliser des coupes de régénération : ensemencement, secondaire(s) et définitive en fonction de l'acquisition du semis sur la parcelle et si nécessaire compléter par plantation. Dès que la coupe définitive est faite : ➤ passer à l'option sylvicole 5A ou 6A.</p>			
<p>3C - Conversion en futaie irrégulière à partir de la futaie et/ou du taillis</p> <p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou accessoirement résineux en mélange. La surface terrière de la futaie est > 5 m²/ha avec une structure irrégulière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une éclaircie de taillis visant à dégager les plus beaux sujets et les zones de semis. • Réaliser une éclaircie dans la réserve au profit des plus belles tiges en conservant et/ou favorisant l'irrégularité des diamètres soit pied par pied soit par petites zones (bouquets ou trouées < 50 ares). • Prélever les arbres arrivés à maturité se trouvant sur des zones de semis qu'on souhaite maintenir. • Dégager les semis naturels en fonction de leur besoin en lumière. • Réaliser, après exploitation des bois, des enrichissements en grands plants dans les zones pauvres en semis et en tiges d'avenir. Il est conseillé de ne pas investir dans les zones sans avenir. • Il est conseillé de réaliser tous les 15 ans un inventaire pied à pied ou statistique. <p>➤ Lorsque la futaie irrégulière est obtenue passer à l'option sylvicole 4A.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rotation taillis : 6 à 10 ans. • Rotation réserves : 8 à 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taillis, perches ou petits bois : entre 20 et 50 % du volume/ha du taillis sur pied. • Futaie : entre 2 et 3 m²/ha (soit entre 20 et 30 % du volume bois d'œuvre sur pied). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le peuplement se renouvelle progressivement dans le temps sans coupe rase. • Favoriser les mélanges d'essences dans la futaie dès que possible. • Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (engrillagement ou augmentation du plan de chasse). • Maintenir dans les zones hors du public un arbre à cavité > 40 cm de diamètre par ha ou arbre dépérissant pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons). • Maintenir du bois mort au sol.
<p>3 D - Transformation en futaie régulière</p> <p>L'objectif est de produire du bois d'œuvre feuillu et/ou résineux Le taillis et la réserve sont sans avenir ou inadaptés aux conditions stationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est conseillé de réaliser une coupe rase et une plantation. <p>➤ passer à l'option sylvicole 7A, 8A ou 9A selon l'essence retenue.</p>		<p>Totalité du volume Si possible lorsque le taillis est commercialisable.</p> <p>➤ <i>voir article L. 124-6 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reboiser avec une essence de provenance recommandée et adaptée aux conditions : - Climatique - Stationnelle <p><i>Voir annexe 1 pour le choix de l'essence de reboisement conformément à l'arrêté régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (engrillagement ou augmentation du plan de chasse).